

**LISTE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
CCAS DE MONTBETON  
SEANCE DU 15 JUIN 2023**

Nombre de conseillers :  
en exercice : 17  
présents : 12  
votants : 12  
pouvoirs : 00

L'an deux mil-vingt-trois, le quinze juin à dix-huit heures,  
le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de **MONTBETON**  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la résidence Pagomal sous la présidence de  
**Danielle BEDOS**  
Date de convocation : 31/05/2023

Présents : MM. BEDOS D, COLMAGRO JF, DURAND A, GRAND P, IZAMBARD E, JEAN P,  
MAESTRE A, MOULIS C, OLIVIER-DAUCH MP, PADRO D, PECHEVERTY G, RIBEYRON L  
Absents excusés : MM BOUDET AM, COTDELOUP S, MERLE V, VALETTE M; WEILL M  
Monsieur MOULIS Christian a été élu secrétaire de séance.

Madame la Présidente ouvre la séance à 18 heures 00, constate que le quorum est atteint et après lecture du compte-rendu de la séance précédente, demande à tous les membres présents s'ils ont des observations à formuler sur son contenu.

Le compte-rendu de la séance du 18 avril 2023 est adopté à l'unanimité.

**Régie de recettes et d'avances de la résidence Pagomal**

Suite au PV de vérification de régie du 25 Mai 2023 et comme demandé par M. Ferro Sébastien, vérificateur du SGC Montauban Madame la Présidente propose de redéfinir les modalités de fonctionnement de la régie de recettes et d'avances de la Résidence Pagomal de la façon suivante.

Le Conseil d'Administration à l'unanimité accepte les modifications proposées.

**EPRD 2023 (pour dépôt plateforme CNSA) de la résidence Pagomal**

L'EPRD 2023 prévoit des dépenses de fonctionnement hébergement à hauteur de :

**1 592 051.36 € TTC** avec un tarif journalier hébergement

- ✓ Pour les résidents de plus de 60 ans à 62.61 € TTC
- ✓ Pour les résidents de moins de 60 ans à 81.70€ TTC

L'EPRD 2023 prévoit des **dépenses de fonctionnement dépendance** à hauteur de :

**523 775.34 € TTC** avec des tarifs journaliers suivants :

GIR 1-2 : 21.21 € TTC

GIR 3-4 : 13.46 € TTC

GIR 5-6 : 5.71 € TTC

L'EPRD 2023 prévoit des **dépenses de fonctionnement soins** à hauteur de : **1 157 064.79 € TTC**

Soit un total des dépenses de fonctionnement de **3 272 891.50 € TTC**

**Le Conseil d'Administration à l'unanimité approuve l'EPRD 2023.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 15.

**Affiché le 22 juin 2023.**

**La Présidente**

**Le secrétaire de séance**

